

Informations relatives à la convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2023

Aux termes de l'avis de réunion paru le 22 mars 2023 au <u>Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)</u>, les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 10 heures, au centre logistique de la société, dans le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - ORAPI LOGISTIQUE, Allée du petit bois, 01150 SAINT-VULBAS.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la <u>rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet</u> qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou juridiques qui interviendraient postérieurement à la publication du présent avis.

Les modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale sont détaillées en pages 6 et 7 de l'avis de réunion du 22 mars 2023, et sont également consultables sur le <u>site Internet</u> du Groupe.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents relatifs à la présente Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les informations et documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, seront publiés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : https://orapi.com/fr/finance/information-reglementee/assemblee-generale, au plus tard le 7 avril 2023.

Prochains rendez-vous :

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2023, le 20 avril 2023

Assemblée Générale, le 28 avril 2023

ORAPI conçoit, fabrique et distribue des solutions et produits techniques d'hygiène et de maintenance. ORAPI est le leader français de l'Hygiène Professionnelle

ORAPI est coté au compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN : FR0000075392 Code Reuters : ORPF.PA Code Bloomberg : ORAP.FP

ORAPI est éligible au PEA - PME

Contacts:





